

Discours 14 juillet 2021

« Parce que vous êtes un grand seigneur,

Vous vous croyez un grand génie !

Noblesse, fortune, un rang, des places :

Tout cela rend si fier !

Qu'avez-vous fait pour tant de biens ?

Vous vous êtes donné la peine de naître et rien de plus... »

Ainsi commence l'un des plus longs monologues de l'histoire du théâtre au XVIII^e siècle, celui d'une comédie en cinq actes : « La Folle Journée ou le Mariage de Figaro » où l'on y voit le plus facétieux domestique triompher des injustices de ses maîtres.

Son auteur, l'illustre et intrigant, Beaumarchais, dénonce, par l'entremise de son valet Figaro, les privilèges archaïques de l'aristocratie et la justice vénale de l'ancien d'Ancien Régime.

La pièce sera bien évidemment censurée.

Le 12 octobre 1781, dans un petit salon du château de Versailles...

Mme Campan, première dame de compagnie de la reine Marie Antoinette, lit au couple royal, le manuscrit de la pièce de Beaumarchais, en grand secret.

Le roi Louis XVI souhaite connaître ce texte qui circule dans les salons privés.

Si la reine Marie-Antoinette se délecte de cette lecture, le roi, lui, s'en étrangle : « C'est détestable, ce ne sera jamais joué, cet homme déjoue tout ce qu'il faut respecter dans un gouvernement ».

Et d'ajouter : « Sa représentation ne pourrait être qu'une inconséquence fâcheuse, sauf si la Bastille était détruite ».

Propos bien prémonitoire !

Défier l'ordre ancien et faire voler en éclats les privilèges de l'ancien régime... !

C'est une autre pièce qui va se jouer !

La rue fera office de théâtre et ce qui va s'y dérouler ne sera pas une comédie !

En 1787 et 1788, se succèdent grêles, inondations, froids polaires .Les mauvaises récoltes s'enchaînent... Le pain manque... Le peuple a faim...

Dans tout le royaume des émeutes éclatent. Elles sont réprimées sans merci.

Nobles et bourgeois spéculent et s'enrichissent sur le prix du blé et sur la dette du royaume.

Pour réduire ce déficit abyssal, le roi charge son ministre, Loménie de Brienne, de créer de nouveaux impôts qui mettront aussi la noblesse à contribution.

Mais les magistrats du Parlement de Paris, refusent d'enregistrer l'édit royal. Le Roi va tenter de passer en force.

Il ordonne de faire enregistrer un lit de justice qui va ôter au parlement son droit d'enregistrement ou de refus des lois, son droit de remontrance et une grande partie de ses pouvoirs en matière judiciaire.

Les magistrats crient au scandale... Dès lors, tout va aller très vite.

Le parlement de Paris est mis en « vacance » et banni dans la ville de Troyes.

La résistance à l'arbitraire du Roi se propage dans les parlements de Province.

La noblesse de robe, défendant ses intérêts, s'oppose à l'ensemble des réformes.

En Dauphiné, à Grenoble, les parlementaires contraints d'enregistrer les édits du roi, affirment que sans retrait de ceux-ci « la province se sentirait libérée de sa fidélité au roi ».

Ils reçoivent en retour leur lettre d'exil. Les voici contraints à l'exil

Grenoble, 7 juin 1788.

Les femmes sonnent le tocsin ameutant les habitants de la cité et de ses environs.

En ville et dans les campagnes avoisinantes, personne n'envisage la perte du parlement qui les fait vivre en grande partie et les représente.

Les Grenoblois, de toute catégorie sociale, se soulèvent.

Beaucoup sont armés de bâtons ou de ce qu'ils ont pu trouver !

Une partie des manifestants montent sur les toits : et c'est alors une pluie de tuiles qui s'abat sur les soldats du régiment Royal-Marine.

« **La journée des Tuiles** » entre dans l'histoire. La rue a gagné !

Les conséquences révolutionnaires de cette journée sont immenses.

Le 14 juin une assemblée de notables du Dauphiné, regroupant les trois ordres, se réunit.

Elle décide de convoquer les états Généraux de la province et réclame la réunion rapide des États-Généraux du Royaume.

Le 20 juin, le Roi casse la délibération de cette assemblée.

L'assemblée des Etats Généraux du Dauphiné, interdite par le roi, va se réunir à Vizille, dans le château de l'industriel Claude Perrier, le 21 juillet 1788.

Et c'est le roi qui va céder. Le 8 août, il réintègre les parlementaires et consent à organiser les Etats Généraux du royaume.

Louis XVI veut consulter ses sujets et faire recueillir leurs doléances.

Grande nouveauté que ces Etats généraux ! Il n'en n'y avait pas eu depuis 1614 !

Neuf mois plus tard, à Versailles...

Les députés portent au roi la parole de ses sujets : les cahiers de doléances

Les Etats Généraux tant souhaités vont enfin se dérouler.

Le 4 mai le défilé des députés mis en scène selon l'étiquette royale, va faire apparaître l'inégalité des trois ordres et humilier les députés du Tiers.

Le 5 mai s'ouvrent officiellement les Etats Généraux du Royaume.

Fort de leurs privilèges, le clergé et la noblesse se réunissent en dehors du Tiers, manière de lui signifier qu'ils n'entendent pas négocier avec lui.

Pendant un mois les députés du Tiers négocient pour que les trois ordres siègent en commun, sans succès.

Excédés, les députés du Tiers ordonnent expressément à leurs collègues de les rejoindre.

Le 10 juin, un député du Tiers, l'abbé Sieyès, en une question : « Qu'est-ce le Tiers Etat ? » va rappeler à tous ce qu'est le peuple « Toute la nation ». Le Tiers ne représente-t-il pas près de 98 % de la population ?

Pour la dernière fois, les députés proposent aux deux autres ordres de se rendre dans la salle des Menu Plaisirs afin d'assister aux débats et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs.

Les absents seront considérés comme démissionnaires.

A bout de patience le 17 juin 1789, les députés, rejoints par des quelques membres du clergé, se constitue en Assemblée Nationale.

« En lui-même, le décret de cette décision est une révolution » dira Mme de Staël, philosophe et fille du ministre Necker.

En seule réaction, Louis XVI décide de fermer la salle des Menus Plaisir.

Le 20 juin, stupéfaits de trouver porte close, les députés investissent sur le champ une salle toute proche : « le jeu de Paume ».

Mirabeau, député de Provence, surnommé « l'Orateur du peuple », prononcera cette phrase historique : « Nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes ».

Tous en chœur, les députés vont jurer « .nous jurons de ne jamais nous séparer et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la Constitution du royaume fût établie et affermie par des fondements solides ».

C'est le serment du jeu de Paume immortalisé par le peintre David !

Le 23 juin, le roi se rend dans cette salle. Il exige le maintien des trois ordres et annule les délibérations du 17 juin.

Après son départ, les députés, entre peur et indignation, vont refuser de lever la séance. ...La tension s'exacerbe...

Le roi tentera la conciliation mais la rupture est consommée, très étonnement et à la grande surprise de tous, le 27 juin, LE ROI CEDE !

Louis XVI se résout à une assemblée où les trois ordres seront réunis.

Le 9 juillet 1789, les députés présents se déclarent Assemblée Nationale Constituante et mettent fin à la monarchie absolue.

Face à la situation le roi fait rassembler des troupes autour de Paris et de Versailles... Les rumeurs de complots aristocratiques courent.

Mirabeau rédige une adresse au roi pour lui demander de retirer les troupes.

Le peuple de Paris est inquiet pour ses députés. Le peuple est dans la rue...

Le 14 juillet, la foule des faubourgs prend d'assaut la forteresse de la Bastille, mettant à terre, en quelques heures, le symbole de l'arbitraire royal...

La confiance entre le roi et la nation est rompue : la **Révolution est en marche**.

Dans les campagnes, la violence est à son comble : châteaux incendiés, meurtres, enlèvements...

Et ce qui va suivre, dans la nuit du 4 août 1789, tient du miracle !

Au cours de cette séance épique, un député breton, Le Guen de Kerangall interpelle l'assemblée avec grande émotion :

« Soyons justes, Messieurs, qu'on nous apporte ici les titres qui outragent...l'humanité même.

Qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine, en exigeant que les hommes soient attelés à une charrue comme les animaux du labourage [...].

Qui de nous, Messieurs, dans ce siècle de lumière, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins et ne porterait pas la flamme pour en faire un sacrifice sur l'autel de la patrie ? »

Deux députés de la noblesse proposent de renoncer à une partie de leurs droits. La ferveur est grande ! Et chacun de rivaliser dans l'abandon de ses privilèges.

En à peine six heures, l'édifice juridique de l'ancien régime va être détruit.

L'Assemblée, électrisée, retrouve une belle unanimité.

Elle adopte un décret stipulant que la Déclaration des droits de l'homme figurera en tête de la Constitution.

C'est la fin de tous les privilèges nobiliaires, religieux et territoriaux.

Désormais, les Français auront tous mêmes droits et les mêmes devoirs.

La volonté qui anime les hommes de 1789, est celle d'une rupture radicale avec l'ancien ordre politique et social.

Nourrie par les idées du siècle des Lumières, ils vont entreprendre des réformes vertigineuses et colossales.

Une grande réorganisation fiscale va être initiée.

Aux anciennes taxes et impôts, vont se substituer des contributions, entre tous les citoyens selon leurs ressources. Le mot impôt est banni !

Le principe d'uniformité exige que tous les Français soient soumis à une administration identique sur l'ensemble du territoire.

L'organisation et les fonctions des assemblées territoriales seront parmi les priorités de la nouvelle assemblée.

Au nom du principe d'égalité devant la loi, défini par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée le 20 août 1789, les administrations locales des communes, des districts et des départements devront être régies par des règles identiques.

Chaque portion du territoire sera équitablement représentée.

La réforme des départements est avant tout politique car elle vise à légitimer la représentation proportionnelle des députés à l'Assemblée.

Le 26 février 1790, les limites exactes des 83 départements sont fixées.

Toutes les décisions concernant l'organisation territoriale prendront effet immédiat le 4 mars 1790.

En matière de justice, l'historien Jules Michelet résume, en une phrase l'idéal auquel aspiraient les révolutionnaires : « Une justice digne de ce nom, non payée, non achetée... sortie du peuple et pour le peuple ».

La loi fondamentale des 16-24 août 1790 posera les grands principes sur lesquels repose encore en grande partie la Justice française.

Pour que chacun puisse exercer pleinement ses droits de citoyen, Il faut former des citoyens éclairés. L'instruction est due à tous

Une importante réflexion s'engage sur ce sujet.

Elle est portée par Condorcet qui produira cinq mémoires sur l'instruction publique et des rapports sur l'organisation générale de celle-ci.

Les projets de Condorcet, de même que les autres plans révolutionnaires en matière d'éducation, ne seront pas mis en application.

Mais son œuvre demeure un moment majeur dans l'histoire des idées.

Elle va inspirer, pour deux siècles, les politiques éducatives et présente encore une grande modernité aujourd'hui.

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

En ce 14 juillet 2021 nous célébrons la Nation française et ses valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité.

C'est le 20 septembre 1792, dans notre pays, que la première République démocratique de l'histoire moderne a été instaurée.

Elle s'est construite dans le temps en se heurtant à d'importantes résistances.

Elle a connu parfois des reculs aux conséquences dramatiques, sous le régime de Vichy notamment.

Mais son idéal a résisté aux crises.

C'est une révolution institutionnelle mais c'est aussi une idée, celle de l'émancipation universelle de l'homme dans un contrat social, scellé entre citoyens qui vont former une nation politique.

Aujourd'hui, si la République semble définitivement acquise, l'idée républicaine, les principes constitutifs de la République, sont aujourd'hui critiqués et contestés, voir dévoyés.

Sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité », bien que semblant être affichée pour l'éternité aux frontons de nos édifices publics, ne doit pas nous faire oublier que notre République est fragile.

C'est avec la Révolution qu'est advenue la citoyenneté moderne, que l'égalité des droits et la souveraineté populaire ont été instaurées.

Nous sommes passés d'une société divisée en trois ordres, basé sur des privilèges, à une Nation, à une collectivité de citoyens, partageant droits et devoirs.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, en ce jour de fête nationale, je souhaiterais rendre hommage à ces hommes et ces femmes de 1789 qui ont désiré une nation fondée sur l'unité et l'indivisibilité, au sein de laquelle chacun a sa place.

Ils ont conçu la démocratie comme la recherche du bien-être de tous.

La Révolution française a posé les fondements de la France contemporaine : citoyenneté, élections à tous les échelons et démocratie électorale.

La citoyenneté a été une réalité. En 1790 plus d'un million de postes électifs, maires, conseillers municipaux, conseillers généraux, furent créés.

En 10 ans, les électeurs furent appelés plus de 20 fois à voter.

La Révolution a introduit l'individualisation du vote. Elle a été pionnière dans l'usage du bulletin secret.

Le vote demeure en droit français un acte volontaire et juridiquement facultatif.

Il est cependant un geste particulièrement chargé sur le plan civique et symbolique : un signe fort de socialisation et de politisation du citoyen par lequel il se saisit et décide des affaires publiques.

En juin dernier, appelés à élire leurs représentants des régions et des départements, les citoyens ont délaissé les urnes.

Taux d'abstention record !

Défiance, sentiment d'inutilité, déception, manque d'information... Les raisons invoquées par les électeurs sont nombreuses.

Nous vivons aujourd'hui une double fracture politique et sociale.

Les solutions à cette crise ne sont pas à chercher uniquement autour de la question du vote.

Bien sûr, faciliter le vote par des moyens électroniques, faciliter l'accès aux inscriptions sur les listes électorales sont peut-être utiles mais cela ne suffira pas à réconcilier les français avec la politique.

Par leurs nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, l'implication des citoyens dans des formes diverses de démocratie participative ou directe, donne du sens aux valeurs républicaines de partage, de justice, de solidarité et de fraternité.

Ces nouvelles formes de mobilisation modifient les rapports entre élus et citoyens.

Elles illustrent un besoin d'agir face à l'urgence environnementale et aux inégalités sociales et territoriales.

Cette énergie ascendante peut être une opportunité pour nos territoires et notre démocratie. Alors saisissons la et travaillons ensemble.

C'est le vœu que je forme pour les temps à venir.

Vive la République

Vive la France